

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024

### Liste des délibérations

Le vingt-six septembre deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire se réunit en les locaux de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - 22 rue de l'Hôtel de Ville à La Tour du Pin, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Bernard BADIN, Président.

Date de la convocation : 19 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 60

Présents : Catherine ANGELIN, Bernard BADIN, Christelle BAS, Joëlle BATTIER, Luc BLANCHET, Patrick BLANDIN, Jean-Paul BONNETAIN, Gilles BOURDIER (à son arrivée à 19h31), Edith CHAMBAZ-RAMBAUD, Alain COURBOU, Edmond DECOUX, Claire DURAND, Vincent DURAND, Bernard EVRARD, Marie-Christine FRACHON (avant son départ à 19h39), Jacques GARNIER, Gisèle GAUDET, Max GAUTHIER (avant son départ à 20h44), Philippe GUERIN, André GUICHERD, Magali GUILLOT (avant son départ à 20h29), Chantal HUGUET, Philippe LATOUR, Frédéric LELONG (à son arrivée à 19h11), Joëlle MAGAUD, Corinne MAGNIN (avant son départ à 20h36), Roger MARCEL, Laurent MICHEL, Cédric MILANI, Noëlle MOREL, Fabrice PACCALIN, Jean-Louis REYNAUD, Michel REYNAUD, José RODRIGUES, Michel SERRANO, Géraldine STIVAL (à son arrivée à 18h58), Thérèse TISSERAND, Daniel VITTE.

Excusés : Valérie ARGOUD, Jean-Marc BOUVET, Maxime DURAND, Isabelle FOURNIER, Max GAUTHIER (à son départ à 20h44), Corinne MAGNIN (à son départ à 20h36), José RODRIGUES (sortie à 20h28 et retour à 20h29), Jean-Marc DAMAIS est remplacé par Gisèle GAUDET. Nicolas SOLIER est remplacé par Edith CHAMBAZ-RAMBAUD.

Absents : François BOUCLY, Gilles BOURDIER (avant son arrivée à 19h31), Besma CARON, Dominique CHAIX, Michel CLEYET-MERLE, Jean-François DELDICQUE, Jean-Michel FERRUIT, Benjamin GASTALDELLO, Ludovic LEPRETRE, Frédéric LELONG (avant son arrivée à 19h11), Véronique SEYCHELLES, Géraldine STIVAL (avant son arrivée à 18h58).

Pouvoirs : Elham AOUN donne pouvoir à José RODRIGUES, Patrick BELMONT donne pouvoir à Bernard EVRARD, Christophe BROCHARD donne pouvoir à Joëlle BATTIER, Marie-Christine FRACHON donne pouvoir à Bernard BADIN (à son départ à 19h39), Estela GARCIA donne pouvoir à Vincent DURAND, Jacqueline GUICHARD donne pouvoir à Patrick BLANDIN, Magali GUILLOT donne pouvoir à André GUICHERD (à son départ à 20h29), Delphine HARTMANN donne pouvoir à Christelle BAS, Jean-François PILLAUD-TIRARD donne pouvoir à Cédric MILANI, Fabien RAJON donne pouvoir à Claire DURAND, Céline REVOL donne pouvoir à Chantal HUGUET.

Le Conseil, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Christelle BAS.

La vidéo de retransmission intégrale du Conseil communautaire est disponible sur le site internet de la collectivité : <https://www.valsdudauphine.fr/pratique/publications/conseil-communautaire/>

## PROCÈS-VERBAL

*Intervention de Bernard BADIN, Président*

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 04 juillet 2024.

**Arrivée de Géraldine STIVAL à 18h58.**

## DÉLIBÉRATIONS

### 1. DIRECTION GÉNÉRALE

#### Communication

1.1 (2024-141) Présentation du rapport d'activités 2023 (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (45 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique, en l'absence de Benjamin GASTALDELLO, Conseiller délégué en charge de la communication*

Il s'agit de prendre acte de la présentation du rapport d'activités 2023 de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

**Arrivée de Frédéric LELONG à 19h11.**

#### Ressources Humaines

1.2 (2024-142) Création de postes - septembre 2024

**- Adopté à la majorité absolue (46 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique*

Il s'agit de créer les postes suivants :

- un poste d'ingénieur principal à temps complet,
- un poste de technicien territorial à temps complet,
- deux postes d'agent de maîtrise territorial à temps complet,
- un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet,
- un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet,
- un poste d'adjoint technique territorial à temps complet,
- trois postes d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps complet,
- un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet,
- un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet,
- un poste d'agent social principal de 2ème classe à temps complet,
- un poste d'animateur territorial à temps complet,
- un poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe,
- deux postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet.

1.3 (2024-143) Convention dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes avec le Centre de gestion de l'Isère (CDG38) (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (46 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique*

Il s'agit de conclure avec le Centre de gestion de l'Isère une convention d'intervention dans le cadre de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.

## Mutualisation, gestion de crise et des risques

1.4 (2024-144) Participation au fonds d'aide d'urgence du Département de l'Isère faisant suite aux intempéries dans la vallée du Vénéon en Oisans (avec pièces jointes)

**- Adopté à la majorité absolue (46 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Patrick BLANDIN, Vice-président en charge de la mutualisation et du projet de territoire*

Il s'agit d'approuver la participation financière de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné au fonds d'aide d'urgence mis en place par le Département de l'Isère pour les communes sinistrées à la suite des intempéries dans la vallée du Vénéon, pour un montant de 10 000 €, via la signature de la convention de contribution dédiée.

## 2. SERVICES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

### Eau et assainissement

2.1 (2024-145) Convention tripartite avec TE 38 et Le Passage pour l'extension du réseau électrique pour la station d'épuration Le Passage (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (46 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Frédéric LELONG, Vice-président en charge de l'eau et l'assainissement*

Il s'agit de prendre acte du projet d'extension du réseau électrique de la commune de Le Passage pour l'alimentation électrique de la station d'épuration, approuver la contribution de la Communauté de communes aux investissements, qui sera établie par TE 38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de 3 280 € et d'approuver la convention tripartite entre le TE 38, la commune de Le Passage et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et le plan de financement proposé.

2.2 (2024-146) Validation de la zone de sauvegarde de la ressource en eau de Cessieu (avec pièces jointes)

**- Adopté à la majorité absolue (46 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Frédéric LELONG, Vice-président en charge de l'eau et l'assainissement*

Il s'agit d'approuver la délimitation de la zone de sauvegarde (carte) - concernant la ressource stratégique en eau potable sur la commune de Cessieu, approuver les principes réglementaires associés aux zones de sauvegarde exploitées susceptibles d'être mis en place sur le périmètre de la zone de sauvegarde de la ressource en eau potable exploitée par les Vals du Dauphiné sur la commune de Cessieu.

**Arrivée de Gilles BOURDIER à 19h31.**

## Mobilités

2.3 (2024-147) Convention de financement relative au projet de passerelle de franchissement de la Bourbre (avec pièces jointes)

**- Adopté à la majorité absolue (47 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique, en l'absence de Gilles BOURDIER, Vice-président en charge du Développement durable et des mobilités*

Il s'agit d'approuver la convention de financement relative au projet de passerelle de franchissement de la Bourbre.

## Collecte et recyclage des déchets

2.4 (2024-148) Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour le camping « Le Coin Tranquille » aux Abrets en Dauphiné, pour l'année 2025

**- Adopté à la majorité absolue (46 pour, 0 opposition, 1 abstention (Max GAUTHIER))**

*Rapport de Marie-Christine FRACHON, Vice-présidente en charge de l'environnement, de la GEMAPI, et de la collecte et recyclage des déchets*

Il s'agit d'approuver l'exonération annuelle de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères du camping « Le Coin Tranquille » sur la commune des Abrets en Dauphiné pour l'exercice 2025, considérant que ce dernier est assujetti à la redevance spéciale.

2.5 (2024-149) Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour les locaux commerciaux et ceux à usage industriel, pour l'année 2025 (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (46 pour, 0 opposition, 1 abstention (Max GAUTHIER))**

*Rapport de Marie-Christine FRACHON, Vice-présidente en charge de l'environnement, de la GEMAPI, et de la collecte et recyclage des déchets*

Il s'agit d'approuver l'exonération annuelle de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'exercice 2025, conformément aux dispositions de l'article 1521 du Code Général des impôts, pour les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux justifiant avoir uniquement recours à un service de collecte privé mentionnés dans le tableau en pièce jointe de la délibération.

**Départ de Marie-Christine FRACHON à 19h39. Elle donne pouvoir à Bernard BADIN.**

## 3. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

### Développement économique

3.1 (2024-150) Versement de subvention aux entreprises de l'économie de proximité : SAS ETAL BATIOLAN (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (47 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique*

Il s'agit d'approuver le montant maximum de la subvention allouée à la SAS ETAL BATIOLAN dans le cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

3.2 (2024-151) Convention de partenariat avec Réseau Entreprendre Isère (REI) pour 2025-2026 (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (47 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique*

Il s'agit d'approuver le renouvellement de la convention de partenariat avec Réseau Entreprendre Isère pour 2025 et 2026, d'adhérer à l'association Réseau Entreprendre Isère et cotiser à hauteur de 2 500 € par an sur 2 ans et d'approuver le versement de 1 500 € pour chaque projet financé par Réseau Entreprendre Isère, implanté sur l'une des 36 communes du territoire des Vals du Dauphiné.

3.3 (2024-152) Convention de partenariat relative au financement du poste chef de projet Territoire d'Industrie Nord-Isère (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (47 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique*

Il s'agit d'approuver la signature de la convention de partenariat avec les Communautés de communes Les Balcons du Dauphiné et Bièvre Est pour le financement du poste de chef de projet Territoire d'Industrie Nord-Isère.

## Politique agricole

3.4 (2024-153) Attribution d'une subvention à Ecout'Agri38 pour l'année 2024 (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (47 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Philippe GUERIN, Vice-président en charge de l'agriculture, du Plan Alimentaire Territorial et de la stratégie foncière*

Il s'agit d'approuver le versement d'une subvention de 1 000 € au profit de l'Association Ecout'Agri38 pour l'année 2024.

3.5 (2024-154) Convention de partenariat 2024-2026 avec le Service de Remplacement agricole de l'Isère et attribution d'une subvention pour l'année 2024 (avec pièces jointes)

**- Adopté à la majorité absolue (47 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Philippe GUERIN, Vice-président en charge de l'agriculture, du Plan Alimentaire Territorial et de la stratégie foncière*

Il s'agit d'approuver la signature de la convention de partenariat 2024-2026 avec le Service de Remplacement agricole de l'Isère et d'approuver le versement de la subvention 2024 sur l'activité 2023 d'un montant de 10 000 €.

3.6 (2024-155) Abrogation de la délibération n°2024-76 du 28 mars 2024 et adoption d'une nouvelle convention de partenariat relative au méthaniseur territorial Vals du Dauphiné lauréat de l'appel à projets GRDF « Zones Industrielles Bas Carbone » (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (46 pour, 1 opposition (Max GAUTHIER), 0 abstention)**

*Rapport de Philippe GUERIN, Vice-président en charge de l'agriculture, du Plan Alimentaire Territorial et de la stratégie foncière*

Il s'agit d'abroger la délibération n°2024-76 du Conseil communautaire du 28 mars 2024 relative à la convention de partenariat du projet de méthaniseur territorial Vals du Dauphiné et d'approuver la signature de la nouvelle convention de partenariat pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un méthaniseur territorial avec GRDF et les Etablissements Serge FERRARI, définissant les rôles de chacun et actant le financement de cette étude.

## Habitat

3.7 (2024-156) Subvention pour la démolition et l'acquisition en VEFA de 12 Logements Locatifs Sociaux - SDH - Les Rivages du Guiers, 3 avenue de la Folatière, Le Pont de Beauvoisin (avec pièces jointes)

**- Adopté à la majorité absolue (47 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Vincent DURAND, Vice-président en charge de l'habitat, du Conseil de Développement et des services à la population*

Il s'agit d'accorder une subvention d'un montant total de 63 000 € à la Société Dauphinoise pour l'Habitat pour la démolition-reconstruction en VEFA de 12 logements sociaux - Avenue de la Folatière, Le Pont de Beauvoisin. Cette subvention s'entend conformément aux caractéristiques énoncées dans la délibération.

3.8 (2024-157) Subvention pour l'acquisition en VEFA d'un logement social - Alpes Isère Habitat - Rue Vincendon à La Tour du Pin (avec pièces jointes)

**- Adopté à la majorité absolue (46 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

**Daniel VITTE ne prend pas part au vote, élu intéressé à l'affaire.**

*Rapport de Vincent DURAND, Vice-président en charge de l'habitat, du Conseil de Développement et des services à la population*

Il s'agit d'accorder une subvention d'un montant total de 3 000 € à Alpes Isère Habitat pour l'acquisition en VEFA d'un logement social - Rue Vincendon à La Tour du Pin. Cette subvention s'entend conformément aux caractéristiques énoncées dans la délibération.

3.9 (2024-158) Subvention à la Commune de La Bâtie Montgascon pour la création d'un logement communal à loyer plafonné dans l'ancienne Poste (avec pièces jointes)

**- Adopté à la majorité absolue (47 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Vincent DURAND, Vice-président en charge de l'habitat, du Conseil de Développement et des services à la population*

Il s'agit d'accorder une subvention d'un montant total de 10 000 € à la commune de La Bâtie Montgascon, pour la création d'un logement de type T4 dans l'ancienne Poste. Cette subvention s'entend conformément aux caractéristiques énoncées dans la délibération.

3.10 (2024-159) PLH 2022-2027 - Action 3 : Prime pour le conventionnement de logements locatifs privés (avec pièces jointes)

**- Adopté à la majorité absolue (47 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Vincent DURAND, Vice-président en charge de l'habitat, du Conseil de Développement et des services à la population*

Il s'agit d'approuver le dispositif d'aide financière pour le conventionnement de logements locatifs privés selon les conditions, modalités d'octroi et de versement indiquées dans la délibération.

**Sortie de José RODRIGUES à 20h28 (avec le pouvoir d'Elham AOUN).**

3.11 (2024-160) Contribution 2024 à l'ADIL de l'Isère et bilan 2023 (avec pièces jointes)

**- Adopté à la majorité absolue (45 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Vincent DURAND, Vice-président en charge de l'habitat, du Conseil de Développement et des services à la population*

Il s'agit d'accepter le versement de la contribution 2024 à destination de l'Agence Départementale d'Information Logement (ADIL), pour un montant de 6 526 €.

**Retour de José RODRIGUES à 20h29 (avec le pouvoir d'Elham AOUN).**

3.12 (2024-161) Convention avec le Conseil départemental de l'Isère pour la mise à disposition des données de l'outil numérique d'observation de l'habitat « ONB+ Territoires » (avec pièces jointes)  
- **Adopté à la majorité absolue (47 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Vincent DURAND, Vice-président en charge de l'habitat, du Conseil de Développement et des services à la population*

Il s'agit d'approuver la convention avec le Conseil départemental de l'Isère précisant les modalités de mise à disposition et d'utilisation de l'outil « ONB+ Territoires » et d'approuver l'adhésion de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné à l'outil « ONB+ Territoires » moyennant une contribution annuelle de 2 000 € versée directement à URBS SAS.

**Départ de Magali GUILLOT à 20h29. Elle donne pouvoir à André GUICHERD.**

### Emploi et insertion professionnelle

3.13 (2024-162) Octroi d'une subvention au Groupe OSEZ pour l'année 2024 et approbation de la convention partenariale d'objectifs et de moyens pour l'année 2024 (avec pièces jointes)

- **Adopté à la majorité absolue (44 pour, 0 opposition, 2 abstentions (Edith CHAMBAZ-RAMBAUD, Max GAUTHIER))**

**Patrick BLANDIN ne prend pas part au vote, élu intéressé à l'affaire.**

*Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme, de l'emploi et insertion professionnelle*

Il s'agit d'approuver la convention partenariale d'objectifs et de moyens avec le Groupe OSEZ pour l'année 2024 et d'approuver le versement d'une subvention au Groupe OSEZ, pour un montant de 18 982 € pour l'année 2024.

3.14 (2024-163) Octroi d'une subvention à l'association d'insertion ISACTYS pour l'année 2024 (avec pièce jointe)

- **Adopté à la majorité absolue (46 pour, 1 opposition (Max GAUTHIER), 0 abstention)**

*Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme, de l'emploi et insertion professionnelle*

Il s'agit d'approuver le versement d'une subvention à l'association d'insertion ISACTYS pour l'année 2024, d'un montant de 9 230,76 €.

**Départs de Corinne MAGNIN à 20h36 et Max GAUTHIER à 20h44.**

## 4. STRATÉGIE ET PROSPECTIVE FINANCIÈRES

### Stratégie financière

4.1 (2024-164) Présentation du rapport de suivi des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) (avec pièces jointes)

- **Adopté à la majorité absolue (45 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations*

Il s'agit de prendre acte de la présentation des actions entreprises par la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné à la suite des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur l'examen des comptes et de la gestion des exercices 2017 à 2022.

4.2 (2024-165) Remboursement anticipé de la totalité du capital restant dû - contrat de prêt n°A0115126 – Budget annexe Aménagements de Zones

**- Adopté à la majorité absolue (45 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations*

Il s'agit d'approuver le remboursement par anticipation du prêt n°A0115126 selon les modalités énoncées dans la délibération.

4.3 (2024-166) Décision modificative n°01/2024 - Budget annexe des Aménagements de Zones

**- Adopté à la majorité absolue (45 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations*

Il s'agit d'approuver la Décision Modificative n°01/2024 du Budget annexe des Aménagements de Zones.

## QUESTIONS DIVERSES

Fin de séance à 20h53.

*Publication le 01/10/2024*